



## 53<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme

### Point 3 – Dialogue interactif avec le groupe de travail sur la discrimination contre les femmes

#### Intervention du Luxembourg

Genève, le 22 juin 2023

Madame la Vice-Présidente,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration présentée par l'Union européenne.

Nous remercions le groupe de travail pour son rapport et réaffirmons notre plein soutien à son mandat.

Ma délégation partage l'analyse selon laquelle la pauvreté est un phénomène généré étroitement lié à d'autres formes d'inégalités et de discrimination. La pauvreté des femmes et des filles est en effet le résultat de discriminations multiples et convergentes, qui sont perpétuées par les institutions et systèmes politiques, sociaux et économiques patriarcaux. Pour lutter contre la féminisation de la pauvreté, il est dès lors fondamental de repenser ces systèmes à partir d'une approche féministe intersectionnelle basée sur les droits humains et de promouvoir la participation de toutes les femmes et les filles dans les décisions politiques et économiques.

L'adoption d'une perspective intersectionnelle fait partie intégrante de la politique étrangère féministe que le Luxembourg poursuit depuis 2018 pour renouveler et systématiser son soutien à la protection et la promotion des droits des femmes et des filles et à l'égalité des genres. Afin d'atteindre la représentation et participation égale des genres à tous les niveaux de décision, le Luxembourg a par ailleurs mis en place des quotas dans les domaines politique et économique.

Mesdames les expertes indépendantes, dans votre rapport vous soulignez le rôle central des systèmes de protection sociale dans la lutte contre la pauvreté des femmes et des filles. Quelles mesures sont indispensables pour rendre les systèmes de protection sociale plus accessibles et plus équitables en matière de genre ?

Je vous remercie.